

Nombre de Membres du Comité

- En exercice : 38

- Présents : 27

- Procurations : 6

- Absents : 11

Ayant pris part au vote : 33

Date de la convocation : 19 mars 2012

OBJET :

Approbation du Compte rendu de séance du comité syndical du 27 Février 2012

L'an deux mil douze et le vingt six mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS / MM BERTRAND - PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - AUBERT PUJADES -LAFORGUE - ESCAICH - LYONS -LAGARDE BOURGARD - BOURG - ABGRALL - GORCE -TURAGLIO - GASQUET - BOUDONIS - FABRE - BOUZI - COMMENGE - CHATONNAY - ISAIA- MANENS - BOUGUEMARI -LACAMPAGNE -PASIAN - CARDONA

ABSENTS / MM COQUART - PONS - LEFEVRE - SUAUD -- SANCHEZ - PUJADES - PHILEMONT MONTOUT- GARCIA - MORAN -SUD -MARTY

SUPPLEANT - Alain D'ORSO

PROCURATIONS / Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Albert GARCIA à Mario ISAIA -- Dominique COQUART à JL MANENS - Annie SUD à Etienne GASQUET - Brigitte MORAN à Jean Claude BOURG - Jean Claude PONS à Alain PACE -

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Vu le règlement intérieur,

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la séance du Comité syndical du 27 Février 2012 et demande à l'Assemblée de bien vouloir l'approuver ou le modifier.

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'adopter le compte rendu de séance du comité syndical du 27 Février 2012

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 30 mars 2012
De la Publication le : 30 mars 2012

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Nombre de Membres du Comité

- En exercice : 38

- Présents : 27

- Procurations : 6

- Absents : 11

Ayant pris part au vote : 23

Date de la convocation : 19 mars 2012

OBJET :

Information sur décisions prises au titre de l'article L 2122.22 du CGCT

L'an deux mil douze et le vingt six Mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS / MM BERTRAND - PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - AUBERT PUJADES -LAFORGUE - ESCAICH - LYONS -LAGARDE BOURGARD - BOURG - ABGRALL - GORCE -TURAGLIO - GASQUET - BOUDONIS - FABRE - BOUZI - COMMENGE - CHATONNAY - ISAIA- MANENS - BOUGUEMARI -LACAMPAGNE -PASIAN - CARDONA

ABSENTS / MM COQUART - PONS - LEFEVRE - SUAUD -- SANCHEZ - PUJADES - PHILEMONT MONTOUT- GARCIA - MORAN -SUD -MARTY

SUPPLEANT - Alain D'ORSO

PROCURATIONS / Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Albert GARCIA à Mario ISAIA -- Dominique COQUART à JL MANENS - Annie SUD à Etienne GASQUET - Brigitte MORAN à Jean Claude BOURG - Jean Claude PONS à Alain PACE -

Monsieur le Président donne information au comité syndical des décisions prises, conformément à l'article L 2122.22 du CGCT :

- Décision N° 5.2012 - Approbation avenant N° 1 au marché de travaux de réfection de branchements Eau potable -Rue Savignol et Rue du 11 Novembre portant sur des modifications techniques sans impact financier sur le montant initial du marché.
- Décision N° 6.2012 - Annulation participation au raccordement au réseau public d'assainissement SCI KIMKEL à SEYSSES.
- Décision N° 7.2012 - Acceptation proposition VEOLIA pour assistance technique pour la gestion du service assainissement collectif des eaux usées sur la commune de Labastidette pour un montant TTC de 14 559.00 €

DONT ACTE.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 30 mars 2012
De la Publication le : 30 mars 2012

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	38
- Présents :	27
- Procurations :	6
- Absents :	11
Ayant pris part au vote :	33

Date de la convocation : 19 mars 2012

OBJET :Affaires ASSURANCES /SIVOM
SAUDRUNE/JACOLIN/ZULIANI

- INDEMNISATIONS

L'an deux mil douze et le vingt six mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS / MM BERTRAND - PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - AUBERT PUJADES -LAFORGUE - ESCAICH - LYONS -LAGARDE BOURGARD - BOURG - ABGRALL - GORCE -TURAGLIO - GASQUET - BOUDONIS - FABRE - BOUZI - COMMENGE - CHATONNAY - ISAIA- MANENS - BOUGUEMARI -LACAMPAGNE -PASIAN - CARDONA
ABSENTS / MM COQUART - PONS - LEFEVRE - SUAUD -- SANCHEZ - PUJADES - PHILEMONT MONTOUT- GARCIA - MORAN -SUD -MARTY
SUPPLEANT - Alain D'ORSO

PROCURATIONS / Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Albert GARCIA à Mario ISAIA -- Dominique COQUART à JL MANENS - Annie SUD à Etienne GASQUET - Brigitte MORAN à Jean Claude BOURG - Jean Claude PONS à Alain PACE -

Monsieur le Président exposé à l'Assemblée :

La responsabilité du SIVOM DE LA SAUDRUNE pour dommage de travaux publics est mise en cause dans le cadre de deux chantiers :

- **Urbanisation de la Rue de la République à FROUZINS**

La maison sise au 29 rue de la République, propriété des époux JACOLIN, a subi divers dommages au cours de la réalisation des travaux. Ces travaux ont été repris par l'entreprise BARBARESCO, titulaire du marché de travaux.

Cependant, la réparation du crépis des deux façades de la maison est restée insatisfaisante. Le montant de la reprise du crépis s'élève à la somme de 1569.00 € HT.

Les assurances en Responsabilité civile de l'entreprise et du SIVOM ont été saisies de ce sinistre. Elles excluent leur garantie en considérant que les dommages occasionnés à la façade ne présentent pas de caractère accidentel mais sont inhérents à la réalisation des travaux.

Les dommages n'ayant pas été inscrits sur le PV de réception des travaux, un recours contre l'entreprise titulaire du marché n'est pas envisageable.

La responsabilité du SIVOM en qualité de maître d'ouvrage est engagée.

- **Réhabilitation du Boulevard de la Méditerranée à FROUZINS**

Lors des travaux de réhabilitation du Boulevard de la Méditerranée, le SIVOM est intervenu sur l'évacuation des eaux usées de la maison de Monsieur ZULIANI .

Monsieur ZULIANI s'est plaint d'une fuite au niveau du raccordement effectué par le SIVOM. L'expert mandaté par l'assurance de ce dernier conclut à la responsabilité du SIVOM et évalue le préjudice à 450 €.

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser son Président à verser une indemnisation de 1569.10 € aux époux JACOLIN pour dommages de travaux publics
- d'autoriser son Président à verser une indemnisation de 450 € à M. ZULIANI pour dommages de travaux publics
- de prévoir ces indemnisations au budget assainissement du SIVOM

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 30 mars 2012
De la Publication le : 30 mars 2012

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Nombre de Membres du Comité

- En exercice : 38
 - Présents : 27
 - Procurations : 6
 - Absents : 11
 Ayant pris part au vote : 33

Date de la convocation : 19 mars 2012

OBJET :

**TARIFICATION EAU POTABLE
 (remplacement clé fermeture niche)**

L'an deux mil douze et le vingt six mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS / MM BERTRAND - PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - AUBERT PUJADES -LAFORGUE - ESCAICH - LYONS -LAGARDE BOURGARD - BOURG - ABGRALL - GORCE -TURAGLIO - GASQUET - BOUDONIS - FABRE - BOUZI - COMMENGE - CHATONNAY - ISAIA- MANENS - BOUGUEMARI -LACAMPAGNE -PASIAN - CARDONA

ABSENTS / MM COQUART - PONS - LEFEVRE - SUAUD -- SANCHEZ - PUJADES - PHILEMONT MONTOUT- GARCIA - MORAN -SUD -MARTY

SUPPLEANT - Alain D'ORSO

PROCURATIONS / Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Albert GARCIA à Mario ISAIA -- Dominique COQUART à JL MANENS - Annie SUD à Etienne GASQUET - Brigitte MORAN à Jean Claude BOURG - Jean Claude PONS à Alain PACE -

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de mettre en place une procédure spécifique pour le cas de pose de compteur dans des niches murales. Une remise de clé gratuite à l'abonné est prévue dans ce cas de figure à la pose du compteur, une tarification spéciale est proposée de 15.00 € en cas de perte de la clé pour son remplacement.

- d'approuver cette procédure de tarification spéciale pour le remplacement de la clé au prix de 15.00 €

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 En sous Préfecture le : 30 mars 2012
 De la Publication le : 30 mars 2012

LE PRESIDENT
 ALAIN BERTRAND

Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	38
- Présents :	27
- Procurations :	6
- Absents :	11
Ayant pris part au vote :	33

Date de la convocation : 19 mars 2012

OBJET :**PARTICIPATIONS COMMUNALES 2012**

L'an deux mil douze et le vingt six mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS / MM BERTRAND - PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - AUBERT PUJADES -LAFORGUE - ESCAICH - LYONS -LAGARDE BOURGARD - BOURG - ABGRALL - GORCE -TURAGLIO - GASQUET - BOUDONIS - FABRE - BOUZI - COMMENGE - CHATONNAY - ISAIA- MANENS - BOUGUEMARI -LACAMPAGNE -PASIAN - CARDONA

ABSENTS / MM COQUART - PONS - LEFEVRE - SUAUD -- SANCHEZ - PUJADES - PHILEMONT MONTOUT- GARCIA - MORAN -SUD -MARTY

SUPPLEANT - Alain D'ORSO

PROCURATIONS / Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Albert GARCIA à Mario ISAIA -- Dominique COQUART à JL MANENS - Annie SUD à Etienne GASQUET - Brigitte MORAN à Jean Claude BOURG - Jean Claude PONS à Alain PACE -

Monsieur le Président présente à l'Assemblée l'ensemble des participations communales présentées lors du débat d'orientation budgétaire de 2011.

Il indique que ces participations font faire l'objet d'une inscription au budget principal de notre établissement.

Les trois activités suivantes sont concernées :

- **HYDRAULIQUE**

PARTICIPATION des COMMUNES Hydraulique		2012
I Parties non recalibrées de la Saudrune		
Portet sur Garonne	16,78%	21 261
Villeneuve Tolosane	27,03%	34 248
Frouzins	12,61%	15 978
Roques sur Garonne	6,11%	7 742
Seysses	23,72%	30 054
Cugnaux	13,75%	17 422
Sous-total 1		126 705
II Parties recalibrées : Binos, Roussimort et Saudrune		
Cugnaux	27,50%	3 934
Villeneuve Tolosane	18,50%	2 646
Frouzins	18,00%	2 575
Portet sur Garonne	18,00%	2 575
Seysses	18,00%	2 575
Roques sur Garonne	0,00%	
Sous-total 2		14 305
Annuités d'emprunts		14 305

Frais de gestion et travaux		126 705
Etude Hydraulique		0
TOTAL		141 010 €

- **AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Contribution des collectivités pour 2011		Contribution des collectivités pour 2012
Frouzins	17 614 €	18 495 €
Seysses	17 614 €	18 495 €
Cugnaux	24 569 €	24 569 €
Villeneuve-Tolosane	17 614 €	18 495 €
Save Touch	35 679 €	37 463 €
Total	113 090 €	117 517 €

- **EAUX PLUVIALES**

Communes	Entretien	Investissement	Cumul
FROUZINS	9 121 €	0 €	9 121 €
SEYSSES	6 677 €	0 €	6 677 €

OUI L'exposé de son président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver les participations communales au titre de l'année 2012 portant sur les activités HYDRAULIQUE, AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE et les EAUX PLUVIALES.
- De donner délégation au Président pour porter notification aux communes concernées des montants des participations communales.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 30 mars 2012
De la Publication le : 30 mars 2012

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Nombre de Membres du Comité

- En exercice : 38

- Présents : 27

- Procurations : 6

- Absents : 11

Ayant pris part au vote : 33

Date de la convocation : 19 mars 2012

OBJET :

TARIFICATION VENTE COMPOST « JOURNEE
PRINTEMPS DU COMPOST du 7 AVRIL 2012 »
dans le cadre de la semaine du
développement durable.

L'an deux mil douze et le vingt six mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS / MM BERTRAND - PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - AUBERT PUJADES - LAFORGUE - ESCAICH - LYONS - LAGARDE BOURGARD - BOURG - ABGRALL - GORCE - TURAGLIO - GASQUET - BOUDONIS - FABRE - BOUZI - COMMENGE - CHATONNAY - ISAIA - MANENS - BOUGUEMARI - LACAMPAGNE - PASIAN - CARDONA

ABSENTS / MM COQUART - PONS - LEFEVRE - SUAUD -- SANCHEZ - PUJADES - PHILEMONT MONTOUT - GARCIA - MORAN - SUD - MARTY

SUPPLEANT - Alain D'ORSO

PROCURATIONS / Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Albert GARCIA à Mario ISAIA - Dominique COQUART à JL MANENS - Annie SUD à Etienne GASQUET - Brigitte MORAN à Jean Claude BOURG - Jean Claude PONS à Alain PACE -

Monsieur le Président propose de fixer un tarif spécial pour la vente du compost lors de la journée du 7 AVRIL qui doit avoir lieu au Pôle environnement pour une ouverture au grand public.

50% sur l'ensemble des produits en vente limités à 1 tonne et vendus sur place.

1 sac de compost acheté = 1 gratuit

Vente de lombricomposteur : 30€ l'unité

Il est demandé au comité syndical de bien vouloir approuver ces tarifs spécifiques à la journée « Printemps du Compost » du 7 Avril.

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'adopter la tarification énoncée ci-dessus
- d'autoriser son Président à veiller à l'application de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 30 mars 2012
De la Publication le : 30 mars 2012

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	38
- Présents :	27
- Procurations :	6
- Absents :	11
Ayant pris part au vote :	33

Date de la convocation : 19 mars 2012

OBJET :

ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX
FR08VRD03 - TRAVAUX D'URBANISATION
RD42. GIRATOIRE AXE SUD
ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE

L'an deux mil douze et le vingt six mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS / MM BERTRAND - PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - AUBERT PUJADES -LAFORGUE - ESCAICH - LYONS -LAGARDE BOURGARD - BOURG - ABGRALL - GORCE -TURAGLIO - GASQUET - BOUDONIS - FABRE - BOUZI - COMMENGE - CHATONNAY - ISAIA- MANENS - BOUGUEMARI -LACAMPAGNE -PASIAN - CARDONA

ABSENTS / MM COQUART - PONS - LEFEVRE - SUAUD -- SANCHEZ - PUJADES - PHILEMONT MONTOUT- GARCIA - MORAN -SUD -MARTY

SUPPLEANT - Alain D'ORSO

PROCURATIONS / Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Albert GARCIA à Mario ISAIA - Dominique COQUART à JL MANENS - Annie SUD à Etienne GASQUET - Brigitte MORAN à Jean Claude BOURG - Jean Claude PONS à Alain PACE -

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'à l'issue de la Commission d'appel d'offres réunie le 5 mars 2012 , le choix de la commission s'est porté sur l'**entreprise JEAN LEFEBVRE** ZI de VIC à CASTANET TOLOSAN pour l'attribution des travaux d'urbanisation à réaliser sur le RD42 COMMUNE DE FROUZINS.

Montant HT 382 955.92 €

Montant TTC : 458 015.28 €

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le choix de la CAO et d'attribuer à L'**entreprise LEFEBVRE** le marché d'urbanisation RD426 GIRATOIRE AXE SUD
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de cette opération.
-

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 30 mars 2012
De la Publication le : 30 mars 2012

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Nombre de Membres du Comité

- En exercice : 38

- Présents : 27

- Procurations : 6

- Absents : 11

Ayant pris part au vote : 33

Date de la convocation : 19 mars 2012

OBJET :**BUDGET PRIMITIF 2012**

- PRINCIPAL

L'an deux mil douze et le vingt six mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS / MM BERTRAND - PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - AUBERT PUJADES -LAFORGUE - ESCAICH - LYONS -LAGARDE BOURGARD - BOURG - ABGRALL - GORCE -TURAGLIO - GASQUET - BOUDONIS - FABRE - BOUZI - COMMENGE - CHATONNAY - ISAIA- MANENS - BOUGUEMARI -LACAMPAGNE -PASIAN - CARDONA

ABSENTS / MM COQUART - PONS - LEFEVRE - SUAUD -- SANCHEZ - PUJADES - PHILEMONT MONTOUT- GARCIA - MORAN -SUD -MARTY

SUPPLEANT - Alain D'ORSO

PROCURATIONS / Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Albert GARCIA à Mario ISAIA -

Dominique COQUART à JL MANENS - Annie SUD à Etienne GASQUET - Brigitte MORAN à Jean Claude BOURG - Jean Claude PONS à Alain PACE -

Monsieur le Président expose au comité syndical :

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 27 Février 2012

Le Président donne lecture aux membres du comité syndical du BUDGET PRIMITIF 2012 - BUDGET PRINCIPAL M14

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

2012	Fonctionnement		Investissement	
ASS - Budget ASSAINISSEMENT	3 358 400 €	27,84%	1 974 000 €	25,01%
DEC - Budget DECHETS	1 642 290 €	13,62%	52 515 €	0,67%
SIV - Budget Principal M14	3 219 400 €	26,69%	4 359 640 €	55,23%
AEP- budget eau potable	3 841 100 €	31,85%	1 506 800 €	19,09%
Consolidation	12 061 190 €		7 892 955 €	

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'adopter le BUDGET PRIMITIF 2012 - BUDGET PRINCIPAL ainsi présenté.
- De Donner délégation à son Président pour veiller à la bonne exécution de cette décision

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 30 mars 2012
De la Publication le : 30 mars 2012

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	38
- Présents :	27
- Procurations :	6
- Absents :	11
Ayant pris part au vote : 21	

Date de la convocation : 19 mars 2012

OBJET :

- BUDGET PRIMITIF 2012**
- ASSAINISSEMENT

L'an deux mil douze et le vingt six mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saurdrone, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS / MM BERTRAND - PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - AUBERT PUJADES -LAFORGUE - ESCAICH - LYONS -LAGARDE BOURGARD - BOURG - ABGRALL - GORCE -TURAGLIO - GASQUET - BOUDONIS - FABRE - BOUZI - COMMENGE - CHATONNAY - ISAIA- MANENS - BOUGUEMARI -LACAMPAGNE -PASIAN - CARDONA

ABSENTS / MM COQUART - PONS - LEFEVRE - SUAUD -- SANCHEZ - PUJADES - PHILEMONT MONTOUT- GARCIA - MORAN -SUD -MARTY

SUPPLEANT - Alain D'ORSO

PROCURATIONS / Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Albert GARCIA à Mario ISAIA - Dominique COQUART à JL MANENS - Annie SUD à Etienne GASQUET - Brigitte MORAN à Jean Claude BOURG - Jean Claude PONS à Alain PACE -

Monsieur le Président expose au comité syndical :

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 27 Février 2012

Le Président donne lecture aux membres du comité syndical du BUDGET PRIMITIF 2012 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

2012	Fonctionnement		Investissement	
ASS - Budget ASSAINISSEMENT	3 358 400 €	27,84%	1 974 000 €	25,01%
DEC - Budget DECHETS	1 642 290 €	13,62%	52 515 €	0,67%
SIV - Budget Principal M14	3 219 400 €	26,69%	4 359 640 €	55,23%
AEP- budget eau potable	3 841 100 €	31,85%	1 506 800 €	19,09%
Consolidation	12 061 190 €		7 892 955 €	

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'adopter le BUDGET PRIMITIF 2012 - BUDGET ASSAINISSEMENT ainsi présenté.
- De Donner délégation à son Président pour veiller à la bonne exécution de cette décision

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 30 mars 2012
De la Publication le : 30 mars 2012

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	38
- Présents :	27
- Procurations :	6
- Absents :	11
Ayant pris part au vote :	4

Date de la convocation : 19 mars 2012

OBJET :

- BUDGET PRIMITIF 2012**
- DECHETS

L'an deux mil douze et le vingt six mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saurdrone, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS / MM BERTRAND - PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - AUBERT PUJADES -LAFORGUE - ESCAICH - LYONS -LAGARDE BOURGARD - BOURG - ABGRALL - GORCE -TURAGLIO - GASQUET - BOUDONIS - FABRE - BOUZI - COMMENGE - CHATONNAY - ISAIA- MANENS - BOUGUEMARI -LACAMPAGNE -PASIAN - CARDONA

ABSENTS / MM COQUART - PONS - LEFEVRE - SUAUD -- SANCHEZ - PUJADES - PHILEMONT MONTOUT- GARCIA - MORAN -SUD -MARTY

SUPPLEANT - Alain D'ORSO

PROCURATIONS / Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Albert GARCIA à Mario ISAIA -

Dominique COQUART à JL MANENS - Annie SUD à Etienne GASQUET - Brigitte MORAN à Jean Claude BOURG - Jean Claude PONS à Alain PACE -

Monsieur le Président expose au comité syndical :

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 27 Février 2012

Le Président donne lecture aux membres du comité syndical du BUDGET PRIMITIF 2012 - BUDGET DECHETS

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

2012	Fonctionnement		Investissement	
ASS - Budget ASSAINISSEMENT	3 358 400 €	27,84%	1 974 000 €	25,01%
DEC - Budget DECHETS	1 642 290 €	13,62%	52 515 €	0,67%
SIV - Budget Principal M14	3 219 400 €	26,69%	4 359 640 €	55,23%
AEP- budget eau potable	3 841 100 €	31,85%	1 506 800 €	19,09%
Consolidation	12 061 190 €		7 892 955 €	

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'adopter le BUDGET PRIMITIF 2012 - BUDGET DECHETS ainsi présenté.
- De Donner délégation à son Président pour veiller à la bonne exécution de cette décision

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 30 mars 2012
De la Publication le : 30 mars 2012

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Nombre de Membres du Comité

- En exercice : 38

- Présents : 27

- Procurations : 6

- Absents : 11

Ayant pris part au vote : 19

Date de la convocation : 19 mars 2012

OBJET :**BUDGET PRIMITIF 2012**

- EAU POTABLE

L'an deux mil douze et le vingt six mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrone, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS / MM BERTRAND - PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - AUBERT PUJADES - LAFORGUE - ESCAICH - LYONS - LAGARDE BOURGARD - BOURG - ABGRALL - GORCE - TURAGLIO - GASQUET - BOUDONIS - FABRE - BOUZI - COMMENGE - CHATONNAY - ISAIA - MANENS - BOUGUEMARI - LACAMPAGNE - PASIAN - CARDONA

ABSENTS / MM COQUART - PONS - LEFEVRE - SUAUD -- SANCHEZ - PUJADES - PHILEMONT MONTOUT - GARCIA - MORAN - SUD - MARTY

SUPPLEANT - Alain D'ORSO

PROCURATIONS / Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Albert GARCIA à Mario ISAIA - Dominique COQUART à JL MANENS - Annie SUD à Etienne GASQUET - Brigitte MORAN à Jean Claude BOURG - Jean Claude PONS à Alain PACE -

Monsieur le Président expose au comité syndical :

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 27 Février 2012

Le Président donne lecture aux membres du comité syndical du BUDGET PRIMITIF 2012 - BUDGET EAU POTABLE

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

2012	Fonctionnement		Investissement	
ASS - Budget ASSAINISSEMENT	3 358 400 €	27,84%	1 974 000 €	25,01%
DEC - Budget DECHETS	1 642 290 €	13,62%	52 515 €	0,67%
SIV - Budget Principal M14	3 219 400 €	26,69%	4 359 640 €	55,23%
AEP- budget eau potable	3 841 100 €	31,85%	1 506 800 €	19,09%
Consolidation	12 061 190 €		7 892 955 €	

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'adopter le BUDGET PRIMITIF 2012 - BUDGET EAU POTABLE ainsi présenté.
- De Donner délégation à son Président pour veiller à la bonne exécution de cette décision

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 30 mars 2012
De la Publication le : 30 mars 2012

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND